

PV COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS **ELECTORALES**

District du Jura le 8 octobre 2020

Présidence : M. JALLEY Pierre

Présents : Mrs MOINE Christophe, GAY Eric, VALLE Gérard et ROCHE Lionel

Pierre JALLEY :

Informe :

- ✓ que Céline PRENTOUT a présenté sa démission de la commission le 22-09-2020 selon les dispositions réglementaires
- ✓ qu'il mettra un terme à son mandat après le 24-10-2020 pour cause de santé.

Remercient les membres de la commission.

A – Contrôle pour l'élection des Membres du Comité de Direction

Pierre JALLEY rappelle le processus électoral, les conditions générales et particulières d'éligibilité et la mission de la Commission. Auparavant, la CSOE ne pouvait donner qu'un avis, le Comité directeur était le seul compétent pour prendre la décision d'accepter ou de refuser une candidature. Désormais, la CSOE se prononce désormais sur la recevabilité des candidatures et rend une véritable décision, prise en premier et dernier ressort.

La commission étudie la recevabilité des candidatures. La Commission après avoir pris connaissance des pièces jointes au dossier, contrôle les éléments suivants :

- ✓ Liste comportant 20 candidats qui est parvenue au Secrétariat du District dans les délais impartis (25/09/2020 et postée le 23-09) et sous forme imposée en LRAR.
- ✓ Que la déclaration de candidature est bien remplie par la tête de liste, signée par tous les candidats.
- ✓ Qu'il figure bien les principales fonctions :
 - Président
 - Vice-Président,
 - Secrétaire Général
 - Trésorier.
- ✓ Que sur la liste, les familles obligatoires sont bien indiquées et représentées :
 - Représentant des arbitres
 - Représentant des Educateurs
 - Une femme
 - Un médecin
- ✓ Que le contrôle de la régularité de la licence des candidats a été effectué, aucune anomalie n'est constatée
- ✓ Que les différents documents à produire par les candidats (déclarations individuelles de non condamnation, copie de la pièce d'identité) l'ont été.
- ✓ Que les candidats sont à jour de leurs cotisations et domiciliés sur le territoire du District

La CSOE juge recevable la liste de M. SORNAY qui sera proposée au vote des clubs en Assemblée Générale le 24/10/2020.

B - Etude des candidatures de l'élection de la délégation du district du Jura

Pierre JALLEY rappelle aux membres de la Commission que les délégations sont appelés à siéger à l'assemblée générale de la Ligue et fait lecture de l'article **12.5.6** L'Assemblée générale devra élire des délégués et des suppléants pour palier toute absence.

« Système de l'ordre d'arrivée »:

Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant: dans ce cas, c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant. Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite..

Le District du Jura dispose de 8 délégués (4 titulaires et 4 suppléants). Seuls 5 candidatures ont été reçues

- COMTE Pierre (Club : RC Angillon)
- FARES Maurice (Club : PS Dole Crissey)
- JACQUES Denis (Club : AS Foucherans)
- PATENAT Eric (Club : Rahon)
- THABARD Nicolas (Club : AS Moisse)

La commission après avoir pris connaissance des candidatures transmises selon la procédure requise, vérifie que les différents documents à produire par les candidats sont joints à la déclaration de candidature individuelle. Les 5 candidats ont joint à leur candidature la déclaration individuelle de non condamnation du candidat et la copie de la CNI.

Après vérification les 5 candidats remplissent les conditions d'éligibilité définies à l'article **13.2.1**

Bien

La Commission SOE juge recevable les candidatures nommées ci-dessus qui seront proposées au vote des clubs en Assemblée Générale le 24/10/2020.

La commission fait un point sur l'organisation des scrutins.

Organisation administrative :

- Les différents documents seront remis aux clubs au moment de leur arrivée après émargement
- Les clubs qui n'auront pas réglé leur solde du 30/06/2020 ne pourront pas voter
- Un seul bureau de vote sera mis en place
- Les clubs seront appelés aux urnes par groupe limité afin de respecter au maximum les gestes barrières
- Un émargement sera fait à nouveau lors du scrutin avant de déposer les enveloppes dans les urnes.
- Une pièce d'identité pourra être demandée

Organisation matérielle

- 2 urnes seront disposées à une distance de 1 mètre afin que les clubs votent en même temps pour l'élection du Comité Directeur et pour les représentants de la délégation
- Les clubs disposeront d'enveloppes et bulletins de couleur différente pour chaque élection afin de mieux visualiser les 2 scrutins.

Dépouillement : les membres de la Commission et le secrétariat participeront aux dépouillements.

Le Président :
Pierre JALLEY

Le Secrétaire :
Lionel ROCHE